REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1314

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

**Rapporteur :** Monsieur Kimelfeld

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

*Présents :* MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

*Absents excusés :* MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

*Absents non excusés :* Mme Bocquet.

***Séance publique du 15 février 2010***

***Délibération n° 2010-1314***

| | |
|---|---|
| commission principale : | développement économique |
| objet : | **Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation partielle d'autorisation de programme** |
| service : | Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1997, la Communauté urbaine s'est engagée dans une démarche de requalification de ses principales zones d'activités. Le dispositif déployé sur neuf zones d'activités a été reformé en 2003 afin de renforcer la capacité d'intervention, d'améliorer les partenariats avec les entreprises et d'assurer une bonne prise en compte des besoins et enjeux locaux dans la stratégie économique de l'agglomération.

Le plan de mandat 2008-2014 donne pour ambition d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire communautaire. Pour cela, la Communauté urbaine s'est dotée d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont la vocation réside dans la régulation du marché foncier et immobilier afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif. Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande des entreprises et en hiérarchisant les opérations d'aménagement dans le temps et dans l'espace. En ce sens, la requalification des zones d'activités constitue un des volets opérationnels du SAE.

Les opérations réalisées dans ce cadre au cours du mandat 2001-2008 ont permis une remise à niveau des zones d'activités, en améliorant leur accessibilité et leur sécurité par des travaux de voirie ainsi que leur visibilité par le déploiement de mobilier de jalonnement et de signalétique. Le montant des investissements réalisés sur cette période s'élève à 20 millions d'euros. Le plan de mandat 2008-2014 a confirmé cette politique de requalification des zones industrielles.

Un important travail de concertation et de priorisation a été réalisé avec les entreprises et les communes, qui a abouti à prioriser quinze nouvelles opérations de voirie et jalonnement / signalétique (cf. liste en annexe) sont à réaliser dans les trois années à venir sur les zones industrielles suivantes :

- zone industrielle Mi-Plaine,
- zone industrielle La Mouche,
- zone industrielle Craponne,
- zone industrielle Vallée de la chimie,
- zone industrielle Périca,
- zone industrielle La Soie/la Rize,
- zone industrielle Lyon Sud-Est,
- zone industrielle Meyzieu/Jonage,
- zone industrielle Lyon Nord,
- pôle économique ouest.

La liste des zones industrielles concernées et les montants nécessaires pour réaliser ces opérations par zones industrielles est la suivante :

| Zone industrielle | *APG A1 "Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine dépenses d'investissement* | Montants d'autorisation de programme (30/11/2009) (en €) | Compléments demandés (en €) | Nouvelle autorisation de programme disponible (en €) |
|---|---|---|---|---|
| 0888 - Mi-Plaine | *budget principal* | 1 177 658 | 86 000 | 1 263 658 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 73 046 | 0 | 73 046 |
| 0889 - La Mouche | *budget principal* | 1 540 723 | 0 | 1 540 723 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 127 452 | 0 | 127 452 |
| 0890 - Craponne | *budget principal* | 0 | 0 | 0 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 0 | 0 | 0 |
| 0891 - Vallée de la Chimie | *budget principal* | 395 844 | 0 | 395 844 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 106 780 | 0 | 106 780 |
| 0892 - Périca | *budget principal* | 367 531 | 100 000 | 467 531 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 50 000 | 30 000 | 80 000 |
| 0893 - La Soie La Rize | *budget principal* | 742 797 | 0 | 742 797 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 42 393 | 0 | 42 393 |
| 0894 - Lyon Sud-Est | *budget principal* | 2 552 487 | 0 | 2 552 487 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 130 000 | 120 000 | 250 000 |
| 0895 - Meyzieu | *budget principal* | 1 155 287 | 400 000 | 1 550 287 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 77 874 | 0 | 77 874 |
| 0896 - Lyon Nord | *budget principal* | 6 145 | 4 000 | 10 145 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 0 | 0 | 0 |
| pôle économique Ouest | *budget principal* | 0 | 900 000 | 900 000 |
| | *budget annexe de l'assainissement* | 0 | 50 000 | 50 000 |
| **Total** | | 8 546 017 | 1 690 000 | 10 236 017 |

Par délibération n° 2009-1139 en date du 30 novembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé une reventilation des autorisations de programme entre les neuf zones industrielles prioritaires de la Communauté urbaine à hauteur de 8,5 M€. Cette opération a eu pour effet de permettre l'engagement immédiat d'interventions sur les zones industrielles Mi-Plaine, Lyon Sud-Est et la Mouche. Il s'agit par la présente délibération de compléter les besoins de financement nécessaires à la réalisation des quinze nouvelles opérations en approuvant une autorisation de programme de 1 688 714 €.

Le programme d'interventions et la liste des nouvelles opérations pour la deuxième partie du mandat seront élaborés en concertation avec les communes et les associations d'entreprises dès le premier semestre 2010, pour assurer une mise en œuvre des travaux nécessaires dès 2012.

Suite à cette étape, et après validation d'un nouveau programme de requalification par le comité de pilotage SAE, de nouvelles demandes d'autorisation de programme relatives aux études et acquisitions foncières à mener seront susceptibles d'être présentées au conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la politique en faveur des entreprises dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises,

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine sur les opérations suivantes :

- 0888 - Mi Plaine : + 86 000 €,
- 0892 - Périca : + 130 000 €,
- 0894 - Lyon Sud-Est : + 120 000 €,
- 0895 - Meyzieu : + 400 000 €,
- 0896 - Lyon Nord : + 4 000 €,
- 2114 - pôle économique Ouest : + 950 000 €.

soit un montant total de 1 490 000 € TTC au budget principal et 200 000 € HT au budget annexe de l'assainissement répartie comme suit au budget principal pour un montant TTC de 1 490 000 € :

- 2010 - 650 000 €,
- 2011 - 550 000 €,
- 2012 - 340 000 €,

au budget annexe de l'assainissement pour un montant HT de 200 000 € en dépenses répartie comme suit :

- 2010 - 70 000 €,
- 2011 - 50 000 €,
- 2012 - 80 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.**